RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Décision du 9 novembre 2026

portant agrément du bureau de normalisation du bois et de l'ameublement (BNBA)

NOR : ECOI2628865S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique,

Vu la loi n° 41-1987 du 24 mai 1941 relative à la normalisation ;

Vu le décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 modifié relatif à la normalisation, notamment ses articles 8 et 11 ;

Vu le rapport d'évaluation du comité d'audit et d'évaluation du 15 septembre 2026 ;

Décide :

Article 1er

Le BNBA est agréé comme bureau de normalisation sectoriel à compter du 1er janvier 2027 pour une durée de quatre ans, pour le champ d'intervention suivant : la normalisation d'une part dans le domaine du bois, tant en ce qui concerne le bois, les produits en bois, ceux en incorporant dans leurs matrices et ceux en matériaux biosourcés lignocellulosiques, que ceux en découlant, et d'autre part dans le domaine de l'ameublement y compris le mobilier urbain d'ambiance et de propreté.

Article 2

Le BNBA se conforme aux obligations suivantes :
- disposer des moyens humains et financiers et de l'organisation adéquats ;
- mettre à disposition, sur internet et dans les délais requis, les informations permettant aux parties intéressées de décider de leur participation aux travaux des commissions de normalisation qu'il anime ;
- permettre aux commissions de normalisation qu'il anime de travailler sur la base de projets de norme en français si un participant le demande ;
- contribuer à l'élaboration des normes européennes et internationales dans son champ

d’intervention en conformité avec les mandats donnés aux délégations nationales ;
- réaliser les versions françaises des normes européennes et internationales dans son champ d’intervention.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel de l’administration centrale des ministères économiques et financiers.*

Fait le 9 novembre 2026

La Déléguée interministérielle à la normalisation

Delphine RUEL